

Commune de Montrond le Château (Doubs)

Conseil Municipal
du Lundi 9 juillet 2018
Séance ordinaire

L'an deux mille dix-huit, le neuf juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montrond le Château s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Dominique GIRARDIER, Maire.

Etaient présents :

Mmes ANTONI Marie-Jo, DOS SANTOS Aline, GAILLARD Blandine, GIRARDIER Dominique, LIDOINE Christelle, PIGUET Colette
Mrs BERNARD Gilles, CLERC Thierry, COLA Bernard, EUVRARD Daniel, FOURQUET Luc, GRESSIER Jean-François, LIDOINE Xavier, PERRIN Pascal.

Absent(e)(s) excusé (e)(s): M. COLA Bernard

Absents : Mme JECHOUX Marielle, M. LIDOINE Xavier

Délégation de pouvoir : M. COLA Bernard à M. FIOURQUET Luc

Un scrutin a eu lieu, M. Thierry CLERC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommé(e) pour remplir les fonctions de **secrétaire** conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Mme la Présidente a déclaré la séance ouverte et a exposé ce qui suit :

1- ADAT

a) Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) – Intervention de Philippe JOURDIN de l'ADAT.

b) Prélèvement à la source – acquisition d'un connecteur

2- URBANISME

→ Déclaration préalable de travaux : M. CLERC Joseph : déplacement porte d'entrée

→ Permis de construire de M. et Mme WETZEL Karl : garage pour 2 voitures

3- PERSONNEL - service missions temporaires : convention de mise à disposition

4- ESPLANADE DU CHÂTEAU : entretien saisonnier

5- BÂTIMENTS COMMUNAUX :

- Acquisition poêle à pellets,
- Accessibilité cabinet médical,
- Réfection escaliers logements de la Fromagerie

6- SALLE DES FÊTES : remise en état désenfumage

7- EMPLACEMENT RÉSERVÉ PLU : dossier confié au cabinet d'avocats CGBG

8- QUESTIONS DIVERSES

9 - INFORMATIONS DIVERSES

1° ADAT

- a) Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) – Intervention de Philippe JOURDIN de l'ADAT.

Depuis mai 2018, toutes les collectivités sont dans l'obligation d'avoir recours à un Délégué à la Protection des Données. L'ADAT (Agence Départementale d'Appui au Territoire) est en mesure de fournir une prestation qui consiste à :

- accompagner les communes dans l'inventaire des traitements de données à caractère personnel
- auditer la sécurité de la collectivité
- sensibiliser les élus et les agents sur les principes du règlement et ses obligations
- être le référent dans la collectivité pour toutes les questions relatives à la gestion des données personnelles
- contrôler régulièrement le respect du règlement
- être le référent de la collectivité devant la CNIL

L'exposé de M. JOURDIN entendu, le Conseil Municipal se donne le temps de la réflexion et se prononcera ultérieurement quant à l'adhésion à la prestation de l'ADAT et à sa désignation comme personne morale pour être Délégué à la Protection des Données.

- b) Prélèvement à la source – acquisition d'un connecteur

La mise en œuvre du prélèvement à la source prend effet le **1^{er} janvier 2019**. Les tarifs négociés par l'AD@T auprès de Berger Levrault, ont conduit à proposer aux adhérents et clients, un **Pack « PAS »**, comprenant :

- l'acquisition du connecteur Berger Levrault Connect Net Entreprises,
- sa mise en service dans les collectivités par les agents de l'AD@T,
- une formation groupée portant sur l'utilisation des connecteurs,
- un accompagnement spécifique en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, après échanges, par 13 voix pour, décide de prendre le pack « PAS » pour une durée de 3 ans pour un montant de 250 € HT (tarif collectivité < à 10 agents).

2° URBANISME

→ Déclaration préalable de travaux : M. CLERC Joseph : déplacement porte d'entrée

→ Permis de construire de M. et Mme WETZEL Karl : garage pour 2 voitures

Dossiers envoyés avec avis favorable.

3° PERSONNEL - service missions temporaires : convention de mise à disposition

Le Centre de Gestion du Doubs a créé un service de missions temporaires, afin de pallier l'absence momentanée de fonctionnaires territoriaux ou pour des besoins occasionnels.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, donne son accord et autorise le Maire en cas de besoin de recourir à ce service mis en place par le Centre de Gestion du Doubs.

4° ESPLANADE DU CHÂTEAU : entretien saisonnier

Le débroussaillage de l'esplanade du château est nécessaire pendant la période estivale. Des devis ont été demandés et deux entreprises ont répondu :

- WILLEMIN Jean-Luc – 25620 Tarcenay pour un montant de 768 € TTC,
- Régie des Quartiers – 25000 Besançon pour un montant de 2 279,10 € TTC.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de confier l'exécution des travaux à l'entreprise WILLEMIN Jean-Luc.

5° BÂTIMENTS COMMUNAUX :

- **Acquisition poêle à pellets** : Des devis ont été reçus en Mairie.
- SOLETECH NRJ sise Granges sur Vologne (88) pour un montant de 4 000 € TTC,
- CALORECO sise à Besançon pour un montant de 4 774 € TTC,
- CHAVOT - L'Hôpital du Grosbois pour un montant de 6 124,35 € TTC,
- SARL PAYOT et Fils sise à Besançon pour un montant de 5 000, 00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de choisir CALORECO, entreprise sise à Besançon, pour un montant de 4 774 € TTC.

- **Accessibilité cabinet médical** : Il est devenu impératif de réaliser des travaux d'accessibilité au niveau du cabinet médical du Docteur TRUONG (rampe et escalier adaptés aux personnes à mobilité réduite ou handicapées).

Des devis ont été demandés et deux entreprises ont répondu à savoir :

- A. DOS SANTOS. FERNANDES sise à Ornans pour un montant de 4312. 13 € TTC
- API 25 sise à Besançon pour un montant de 6 047.50 € TTC

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de confier l'exécution des travaux à l'entreprise A. DOS SANTOS. FERNANDES pour un montant de 4312,13 € TTC.

- **Réfection escaliers logements de la Fromagerie** : Des devis ont été demandés et le Conseil Municipal validera son choix au prochain conseil municipal du 06/08/2018.

6° SALLE DES FÊTES :

Suite à la vérification des organes de sécurité de la salle polyvalente par l'entreprise FEUVRIER EXTINCTEUR, il a été constaté la nécessité de remettre en état le système de désenfumage.

Le Conseil Municipal accepte le devis pour un montant de 504 € TTC.

7° EMPLACEMENT RÉSERVÉ PLU : dossier d'expropriation

Mmes Dominique GIRARDIER et Aline DOS SANTOS, M. Thierry CLERC détenant un lien de parenté avec un des propriétaires de la zone 2 AU « Aux Perrières », se retirent de l'affaire.

Le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour, de confier le dossier d'expropriation au Cabinet d'avocats CHATON-GRILLON-BROCARD-GIRE.

M. Gilles BERNARD, Adjoint délégué en charge du dossier, est autorisé par le Conseil Municipal à entreprendre les démarches nécessaires.

8° QUESTIONS DIVERSES

Scierie CALVI : La Commission bois a reçu dernièrement M. Daniel CALVI afin de faire le point quant aux modalités d'occupation concernant la concession temporaire de stockage de bois chemin de Chenecey. Il en ressort qu'un projet d'avenant sera soumis à l'entreprise CALVI prenant en compte, entre autre, la nouvelle surface d'exploitation et la révision de la redevance d'occupation.

Courrier de 2 riverains, voie de Pugey concernant la vitesse sur cette voie. M. Gilles BERNARD, Adjoint au Cadre de Vie, les recevra prochainement pour faire le point.

9° INFORMATIONS DIVERSES

- L'association Art floral remercie la municipalité pour l'aide apportée lors du vide-grenier.
- Travaux du cimetière- réfection d'une partie des allées : Ils seront entrepris par M. Christian Wetzel, employé communal et M. Louis COLMAGNE, employé saisonnier du 3 juillet au 3 août.
- Le doyenné des premiers plateaux a envoyé à la mairie le nouveau document pour la mise à disposition des églises paroissiales du secteur pour les manifestations et les utilisations non cultuelles, en particulier les concerts. L'accord du maire est toujours nécessaire. La demande d'autorisation peut être téléchargée sur le site <http://paroisse4monts.fr> et doit être envoyée à M. et Mme Colette et Jean-Louis REGAZZONI 8 rue du général Broissia – 25290 SCEY-MAISIERES.
- La gendarmerie propose un contact numérique 7j/7 et 24h/24 : « Ma gendarmerie en ligne » pour renseigner, prévenir et orienter. Site www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

Prochain conseil le 06/08/2018

La séance est levée à

Le Maire
Dominique GIRARDIER

Numéro de délibération	
DCM n° 2018/09-07-01	Acquisition connecteur
DCM n° 2018/09-07-02	Service Missions temporaires
DCM n° 2018/09-07-03	Esplanade du Château : entretien saisonnier
DCM n° 2018/09-07-04	Logements communaux - Achat poêle à pellets
DCM n° 2018/09-07-05	Travaux d'accessibilité Cabinet Médical
DCM n° 2018/09-07-06	Remise en état désenfumage – salle des Fêtes
DCM n° 2018/09-07-07	Emplacement réservé n°8 – Honoraires avocats